

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 9 avril 2024

**Délibération
N° 24.036.1**
En exercice ... 37
Présents 27
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES
**REFACTURATION AUX BUDGETS ANNEXES ET AU BUDGET
DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE
DES FRAIS DE STRUCTURE 2024**

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 9 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Philippe JUAN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

Refacturation aux budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne des frais de structure 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les budgets 2024 votés le 9 avril 2024 ;

Vu les cadres comptables et les instructions M57, M49, M4 ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne exerce les compétences : Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, du Tourisme, de l'Eau et de l'Assainissement des Eaux Usées ;

Considérant que le budget Principal assume certaines charges qui relèvent desdits domaines de compétence dont la gestion est assurée par les budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, de l'Assainissement des Eaux Usées et par le budget de l'Office de Tourisme ;

Considérant qu'au regard du tableau ci-dessous, il convient de refacturer ces charges aux budgets annexes concernés ; qu'en l'espèce, les clés de répartition et les charges appliquées aux budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme sont celles retenues en bureau communautaire :

BUDGETS ANNEXES	MONTANTS PROPOSES AU BUDGET 2024
GDMA	447 861 €
PORT	20 000 €
OFFICE DE TOURISME	69 367 €
EAU	28 860 €
ASSAINISSEMENT	45 519 €
TOTAL	611 607 €

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la refacturation des fonctions ressources aux budgets annexes de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, de l'Assainissement des Eaux Usées et au budget de l'Office de Tourisme.

II. PRÉCISE que les dépenses et les recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2024 aux chapitres prévus à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

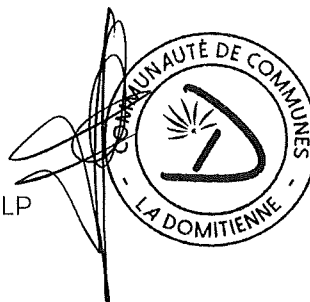
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. H.', written over a faint circular stamp.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DEL IB_24_03

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_03